

B. L'avis réputé tacite favorable de l'Autorité Environnementale représentée par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes



PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Direction départementale des territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels
Affaire suivie par : Laurent LIVET
TÉL : 04.81.66.61.93
courriel : dd-terres-p@drôme.gouv.fr

Valence, le 10 octobre 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Basile GARCIA, chef du Service Eau Forêt Espace Naturel atteste que dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale Unique N°26-2017-00319 - Déviation de Suze-La-Rousse, l'Autorité Environnementale a été saisie pour avis le 04/06/2018.

En l'absence de réponse de l'Autorité Environnementale en date du 05 août 2018, l'avis est réputé **TACITE FAVORABLE**.

L'Autorité Environnementale a confirmé cet état de fait par courriel du 13/12/2018 et publication de cet avis sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/suze-la-rousse-aménagement-de-la-deviation-de-suze-15106.html> (voir PJ)

Pour le Préfet, par subdélégation,
Le Chef du Service Eau, Forêts,
Espaces Naturels,



Basile GARCIA

PJ : Courriel de l'AE + page internet DREALAURA

4 place Lattreac - B.P. 1013 - 26015 VALENCE cedex - Téléphone : 04.75.79.75.79
Site Internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drôme.pref.gouv.fr/>

Dossier d'enquête publique